

LA CONFIANCE REGNE TOUJOURS EN FRANCE

La vogue des caisses d'épargne dans la région du Nord en témoigne éloquemment.

Que n'a-t-on écrit, ces derniers mois dans la Presse de Droite, sur la « crise de confiance qui pèse sur la France »...

Tout dernièrement, dans le « Réveil » du 15 mars, notre directeur, M. Eug. GUILLAUME, répondait à cette question en écrivant :

- La confiance ? Le Pays ne l'a heureusement pas perdue. Un exemple montrera bien ce que c'est que la confiance. Le Département du Nord, a besoin d'argent pour payer les sinistres...

Des chiffres éloquent

Il existe dans le Nord, comme partout en France deux sortes de Caisse d'Épargne : des caisses privées et la Caisse Nationale d'Épargne.

Or, si l'on additionne les résultats des opérations faites du 1er janvier au 28 février dans ces caisses, on constate que l'excédent des versements sur les retraites a atteint 2.253.377 francs.

Le total des dépôts qui était au 31 décembre 1919, de 549 millions, s'est trouvé ainsi porté à 577 millions.

Les résultats des opérations de la Caisse Nationale d'épargne, dite couramment Caisse d'épargne postale, ne sont pas moins significatifs.

On peut en juger par ces chiffres, de la période du 1er janvier au 28 février :

Versements : 14.334.712 fr. ; Remboursements : 8.051.325 fr. ; Excédent des versements : 6.283.387 fr.

Dans le Pas-de-Calais, la situation est proportionnellement la même. On peut en juger par ces deux exemples relevés au hasard :

Caisse d'Épargne d'Arras. — Opérations du 8 au 13 mars : Versements, 106.454 fr. ; Remboursements, 111.710 fr. 39 ; Excédent des versements, 94.743 francs.

Caisse d'Épargne de Lens. — Séance du 7 mars : Versements, 53.402 fr. ; Remboursements, 10.157 fr. ; Excédent des versements, 43.245 francs.

On voit de même pour la plupart des Caisse d'Épargne du Département.

Les petits épargnants soutiens du Crédit du Pays

C'est fait constaté, il n'est pas difficile d'en tirer la conclusion qui s'impose.

Les Français, qui déposent leurs économies, péniblement amassées, dans la Caisse d'Épargne ne sont pas, on le sait, ceux qui exportent des capitaux en Italie ou dans d'autres pays étrangers.

Ce sont eux qui constituent la « Saine majorité » sur laquelle s'appuie le crédit de la France.

Et les petits épargnants confient leurs économies à la Caisse d'Épargne, c'est que la majorité de la population a foi en l'avenir et dans le crédit du Pays.

On dira valoir que les Belges, veulent bénéficier de la prime offerte par le change, ont effectué ces temps derniers dans nos Caisse d'Épargne un nombre considérable de placements.

On a fait à l'impitoyable pas moins qu'en nous confiant leurs économies, nos amis montrent qu'ils ont plus confiance en nos destinées que nos ennemis dans le Royaume.

Quoi qu'on en dise, la confiance règne donc toujours, plus que jamais même, en France. Ce n'est pas encore chez l'étranger que le crédit est mort !

LA VIE POLITIQUE

La majorité gouvernementale

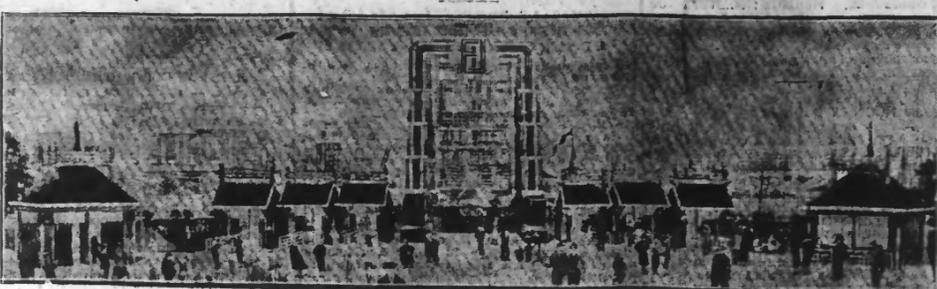
341 VOIX ! Telle a été la majorité du Gouvernement à la pénible séance de jeudi. Jamais ministre ne trouva, au cours de cette législature, une aussi forte majorité de gauche.

On la désignait, hier, dans les couloirs de la Chambre et elle apparut, elle, telle qu'elle est, elle apparaît même des plus incertaines.

Des lundi, nous seront fixés l'avenir du nouveau cabinet Briand dépendra tout du vote des députés de la Chambre.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI Beau et agréable ; vent Nord-Est, 2 à 3 m/s ; température minimum 5°.

Avant l'inauguration de la 11^{me} Foire Commerciale Internationale de Lille



CE QUE SERA L'ENTRÉE MONUMENTALE DU PONT DE LA CITABELLE

Une rixe au couteau à Valenciennes

Une rixe assez grave s'est produite vers 16 heures, à Valenciennes, à l'extrémité de la rue de Farnars, entre les frères Léonard, au n° 14, et Jules Urbain, 47 ans, cité Jardins, et Jules Urbain, 47 ans, cité du Stand, 19.

Ces deux individus étaient pris de boissons ; entrant au cabaret Figue, 183, rue de Farnars, lous deux se prirent de querelle.

La doctante les expulsa et, dehors, les deux journalistes recommencèrent à se quereller ; des coups furent ensuite échangés et Urbain tomba sur le pavé.

Des passants intervinrent ; Urbain se releva ; priant alors son couteau de poche, il se dirigea sur Théard et lui porta trois coups de couteau dans le dos. A son tour, Théard s'affaissa sur le sol ; on lui fit un pansement sommaire et on le transporta à l'Hôtel-Dieu où il fut examiné par M. le docteur de Lauwereyns, médecin légiste. Ses blessures ne sont pas graves.

La police saisie des faits se mit à la recherche d'Urbain qui fut arrêté sur la place du Canada. Conduit au poste, il fut déposé au violon pour y caver sa boisson.

Interrogé par M. Redaut, commissaire central, Urbain déclara ne plus se souvenir de rien ; il se descendit au bar et se mesura de l'ivresse.

Il est en contradiction avec plusieurs témoins de cette scène et Urbain a été mis à la disposition du Parquet.

ACCIDENTS MORTELS

AUX MINES DE LENS

Le mineur polonais Hippolyte Puczyński, âgé de 35 ans, demeurant rue Chaplain, 15, était occupé au puits du soir, jeudi 19 mars, quand il se heurta à un bloc de bois et fut projeté à terre.

Il fut transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il mourut quelques heures après.

AUX MINES DE BRUAY

Un accident qui a coûté la vie à un ouvrier s'est produit jeudi matin au puits n° 1 des mines de Bruay. L'homme d'about, Eugène Cordier, 54 ans, originaire de Colombier (Pas-de-Calais), domicilié à Bruay, a été tué par un bloc de bois qui s'est effondré sur lui.

UN OUVRIER DÉCAPITÉ PAR UN TRAIN A DENAIN

Vendredi matin, vers 6 heures et demie, le train n° 10 de la Compagnie des Mines d'Anzin, venant de Somain, arrivait en gare des Mines à Denain. Son mécanicien signala à son arrivant la présence d'un cadavre le long de la voie près le pont Luce, au chemin d'Escudain à Denain.

On dépêcha un personnel vers cet endroit et l'on constata que la tête, complètement sectionnée, se trouvait à environ six mètres du corps. La jambe gauche était arrachée à hauteur du genou. On informa immédiatement la police qui se rendit sur les lieux.

La victime est certainement un ouvrier occupé soit à l'usine des agglomérés ou au travail d'entretien des voies. Elle a été tuée par le train n° 10 parti à 4 h 40. On porte un veston marron, un gilet gris clair, un pantalon de mineur en toile grise, un caleçon en jersey, un chapeau en laine, des chaussures bien marquées et des gants en cuir.

On ne retrouve pas sa ceinture qui a été emportée par la locomotive qui le transporta. Dans ses poches on trouva : un sac, un paquet de tabac gris, un essuie-mains en toile grise bordé de rouge et un sac de charbon. On ne peut être identifié. La police continue son enquête.

UNE JEUNE BONNE DISPARUE DE LILLE DEPUIS SIX JOURS

Le 13 mars, une jeune domestique, Claire Emery, âgée de 17 ans, employée au service de ses patrons, 6 bis, rue de la Paix d'Uireux à Lille, est envoyée en courses à 17 heures 30. Depuis on ne l'a pas revue. Void le signalement de cette jeune fille : cheveux châtain-clair, front découvert, nez ordinaire, visage rond, sourcils bien dessinés, yeux bleus, bouche moyenne. Elle disparaît qu'elle était assise, forte mesurant 1 mètre 62, elle était vêtue d'un manteau gris à carreaux (lignes noires), coiffée d'un chapeau noir, chaussée de souliers de fatigue et portait des bas noirs.

Les personnes qui auraient vu cette jeune fille sont priées d'en aviser le plus rapidement possible M. le commissaire central de Lille.

LE FAUSSAIRE SCHULTZE A-T-IL ETÉ EMPOISONNÉ ?

Dés bruits circulent dans les milieux autorisés de Berlin, suivant lesquels l'ingénieur Schultze impliqué dans l'affaire des faux billets et qui est décédé subitement mercredi dans un asile d'aliénés, aurait été empoisonné.

La préfecture de police de Berlin s'est saisie de l'affaire et a ouvert une enquête. De nombreuses personnes ont déjà été interrogées. Le ministre publie à l'ordinaire la saisie du cadavre aux fins d'autopsie.

Une bien curieuse statue de M. Briand



Au Salon des Indépendants à Paris, dont le vernissage vient d'avoir lieu, on remarque cette statue humoristique de M. Briand

TERRIBLE VENGEANCE D'UNE JEUNE FILLE TROMPÉE PAR SON AMI

Une ouvrière de Reims, âgée de 28 ans, nommée Marie Dufosse, avait fait dernièrement la connaissance d'un mécanicien de l'usine où elle travaillait nommé Raymond Renaux, âgé de 28 ans, qui, chaque soir, la reconduisait à sa chambre.

Avant appris, ces jours-ci, que son ami était marié et père d'un enfant, elle éprouva une vive amertume et résolut de se venger.

La nuit de jeudi à vendredi, au moment où Renaux sortait de sa chambre, elle saisit un revolver qui elle avait caché la veille et lui tira à bout portant à balles, dont deux atteignirent son ami à la tête, puis, retournant son arme, elle se logea une balle dans la tête ; elle fut atteinte à la base du crâne et mourut quelques heures après.

Raymond Renaux a été conduit à l'hôpital où la meurtrière dont l'état paraît moins grave que celui de sa victime.

En perquisitionnant dans la chambre de Marie Dufosse, on a découvert et saisi une correspondance établissant la préméditation de son crime.

LE SORT DU CONDAMNÉ A MORT DE WILDE

Beaucoup d'Avesnois se préoccupent du sort réservé à de Wilde, condamné à mort par la Cour d'assises de Douai, pour le crime de Bayvy. On parle déjà d'une exécution prochaine. D'autres pensent devoir ajouter que quelques secours en grâce ayant été signés par les jurés, de nombreux grâces ont été accordées.

En tout état de cause, de Wilde qui est arrivé à Avesnois le 21 janvier, a vu son pourvoi en cassation rejeté le 25 février. Il s'écoulera donc encore un certain temps avant qu'une décision soit prise à son égard et si de Wilde doit payer sa dette à la société, la décision ne sera connue que vraisemblablement vers la fin d'avril.

A propos d'un grand procès

Voici le bulletin de santé de M. Malvy, publié dans la journée du 19. La syncope dont fut atteint hier M. Malvy est due en grande partie à un surmenage intense et prolongé. Le cœur est parfaitement normal et ne présente aucune affection. En raison de la fatigue nerveuse, bien compréhensible, un repos de quelques jours est nécessaire.

LA LIVRE A 136.63

De 135.98, 27.98 et 122.25, cours de la livre, du dollar et des cent francs belges, le 18, en clôture de bourse de Paris, la cote de ces valeurs est passée à 136.63, 28.00 et 122.75.

A PROPOS DE LA CRISE DU FRANC BELGE

Une dépêche de Bru se annonce qu'un organe financier étranger ayant annoncé que les Anglais et les Américains demanderaient au gouvernement belge une garantie sur portefeuille décerné par une colonie pour les prêts qu'ils pourraient verser à la Belgique, le ministre belge des finances a répondu à cette suggestion en disant qu'il n'y avait rien à proposer.

Un garde-champêtre tué à coups de hache par sa femme dans l'Alsne

Un crime horrible vient d'être commis à Gigny, près de Coucy-le-Château, dans l'Alsne, où on a découvert le cadavre du garde-champêtre Octave Caron, âgé de 56 ans.

Caron vivait avec celle qui fut son épouse, car ils avaient divorcé récemment. La femme Caron avait une table ; la poison. C'est ce qui força Caron à y aller quelque temps de se séparer de sa femme. La rupture ne dura guère car la femme revint à diverses reprises supplier son mari de reprendre sa vie commune, jurant qu'elle ne boirait plus et qu'elle serait désormais une épouse modèle.

En effet, durant quelques semaines, la femme Caron écrivit le quart de sa vie. Elle, qui avait l'habitude de ramasser presque tous les jours sans quelque chose on le trouvait son alcool, ne fréquenta plus aucun café et ne prit plus, avec elle, dans l'intimité.

Bref, M. le Curé de Gigny parvint à la rassurer et elle se calma. Elle se mit à travailler dans la maison de son mari et elle se comporta comme une épouse modèle.

Après Caron se remit à boire avec plus d'ardeur que jamais et un jour, un soir, il se mit à se quereller avec sa femme. Elle se mit à le frapper et à le pousser. Elle se mit à le frapper et à le pousser. Elle se mit à le frapper et à le pousser.

Un calme inquiétant

Le ménage acquit avec une réputation bien méritée dans le village de Gigny où les destructions furent nombreuses. Chaque fois que des cris retentissaient provenant de la maison du garde-champêtre, les commerçants voisins se poussaient du coude et disaient de l'air inquiet : « La mère Caron a encore la cuite ».

Bref, ce fut un émoi général dans Gigny quand soudain le calme se fit dans la maison du garde-champêtre et l'atmosphère se calma. Hier matin vendredi, car depuis mercredi soir, nul bruit n'avait été entendu par les voisins. L'atmosphère n'avait plus été troublée par les coups de hache et de couteau. On se dit que Caron avait eu un accès de folie et qu'il se serait tué lui-même.

Un spectacle horrible

Lorsque la petite troupe arriva devant la maison de Caron, les spectateurs se rassemblèrent en commentant diversement l'événement. On fit ouvrir et un spectacle tragique donna de stupéfaire les assistants. Table et chaises renversées, bouteilles brisées, se tenaient debout s'appuyant sur le lit défilé, la femme Caron, l'air hébété, l'œil hagard.

Elle était encore à moitié ivre. A côté d'elle, sur le drap ensanglanté, la tête en bouillie, se trouvait l'infortuné garde, le sang avait coulé sur les murs.

Un vieux portrait de famille sur le mur portait des traces de sang et de décoloration. Le portrait était celui d'un parent mort d'une façon presque aussi tragique, aux colonies.

Au pied du lit, se trouvait une hachette ébréchée, rouge de sang ; l'arme du crime.

Une nuit avec le cadavre

Péniblement, brèves par brèves, on arriva à la chambre où se trouvait le cadavre. Elle expliqua que la mort de son mari remontait à la nuit de jeudi à vendredi. Elle dit qu'elle avait une hachette à la main, car elle sentait le danger et craignait pour son existence.

« La femme était encore ivre ce jour-là. Le mari couché, elle s'était levée et elle avait pris la hachette et elle est allée au-dessus de notre chambre, ajoute-t-elle. »

LE BUDGET, A LA COMMISSION SENATORIALE

A la Commission sénatoriale des Finances, M. Millies-Lacroix et M. Chéron, rapporteur général, ont eu rendez-vous de la conservation qu'ils ont eu avec M. Raoul Péret, Ministre des Finances, sur la situation budgétaire et financière.

Le Ministère parla des nécessités sur lesquelles son attention a été appelée. Il soumettra lundi ses propositions au Gouvernement. La Commission a ensuite discuté l'urgence de commencer dès mardi l'examen officieux des budgets des dépenses votées par la Chambre, afin de pouvoir, lorsqu'elle sera officiellement saisie, à la suite du vote de cette assemblée, rendre définitive le plus tôt possible la fixation du budget général de l'exercice 1920.

La confiance au Gouvernement

L'ordre du jour Cazals (confiance au Gouvernement) a été adopté par 341 voix contre 165 (chiffres officiels).

La minorité se décompose comme suit. Union républicaine démocratique, 36 ; Gauche républicaine démocratique, 8 ; Démocrates, 13 ; Républicain de gauche, 1 ; Communistes, 26 ; Aucun groupe, 51.

Se sont abstenus : Union républicaine démocratique, 3 ; Gauche républicaine démocratique, 19 ; Républicains de gauche, 21 ; Gauche indépendante, 1 ; Aucun groupe, 2 ; Radicaux-socialistes (M. A. Merle), 1. Non validés, 3. Absents : 19 députés étaient en congé.

LE VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés de nos régions sur l'ensemble de l'ordre du jour Cazals :

NORD — Ont voté pour : Beauvillain, Briffaut, Coppaux, Couleux, Escoffier, Lebas, Goniaux, François-Lefebvre, Piet, Saint-Venant, Loucheur, Daniel-Vincent, Mécaries, Lempire, Desalle.

Ont voté contre : Plochon, Gréaudeau, de Rotours, Nicolle, Crespel, Barra, Delourme et Desobry.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté pour : Abrami, Couhé, Bérthel, Boulenger, Salmon, Morel, Basly, Cadot, Bernard, Ferrand, Maës.

A voté contre : général de Saint-Just. S'est abstenus : Lefebvre du Prey.

LE REPOS IMPOSE A M. MALVY

Voici le bulletin de santé de M. Malvy, publié dans la journée du 19. La syncope dont fut atteint hier M. Malvy est due en grande partie à un surmenage intense et prolongé. Le cœur est parfaitement normal et ne présente aucune affection. En raison de la fatigue nerveuse, bien compréhensible, un repos de quelques jours est nécessaire.

Centaines de victimes d'un escroc arrêté hier à Cambrai

Sous l'inculpation d'abus de confiance et d'escroquerie, la police cambresienne a procédé à l'arrestation d'un sieur Bouteille Raymond, âgé de 26 ans, sans profession déterminée, et demeurant à Sain-Olle-Bailleurcourt.

Ce dernier, auprès des personnes à qui il avait obtenu des avances, se faisait remettre des titres, promettant à leurs propriétaires de les faire fructifier ou de les vendre rapidement et à bon prix.

Naturellement, on le conçoit, titres ou valeurs étaient consciencieusement « liquides » etc., l'argent restait dans la poche de Bouteille.

Il arrivait bien qu'une victime s'étonnât de ne pas recevoir, ou ses titres ou leur valeur monétaire ; alors, Bouteille sortait de faux papiers annonçant l'envoi prochain d'un chèque ou d'un mandat. Satisfait, la victime se laissait égarer par le discours de Bouteille.

L'affaire paraît très importante et d'après les bruits qui courent, sur lesquels nous faisons toutes réserves, car, à ce sujet, la police se montre d'une grande discrétion, le nombre de personnes ainsi dupées par ce chevalier d'industrie s'élevait à plusieurs centaines.

UN COURTIER A DÉTOURNE 1.200.000 FRANCS

Le sujet roumain Osiac C. Jomborg, se disant courtier en bijoux et demeurant dans un somptueux appartement, 34, rue des Martyrs, vient de disparaître de son domicile sans laisser d'adresse, mais en emportant ses diamants et des perles qui lui avaient été confiés par des joailliers du faubourg Montmartre.

Les détournements s'élevaient à la somme de 1.200.000 francs environ.

Père de cinq enfants, Osiac Goldenberg vivait agréablement à l'étranger depuis de nombreuses années, avec sa femme, son fils Adolphe et sa fille Jeanne.

Toute la famille a suivi l'astucieux courtier dans son voyage.

Le noyé inconnu du canal de Tourcoing

Nous avons relaté il y a quelques jours la découverte d'un corps dans le canal de Tourcoing au Blanc-Seau, à hauteur de la rue du Viaduc, et transporté à la Morgue de l'Hôpital.

Une enquête est en cours et l'on attend les résultats. Nous donnons ci-dessous la photographie du noyé.

Le noyé de la Scarpe

M. Jean Dubreuil, 19 ans, cultivateur à Arras, a porté plainte pour coups et blessures contre les nommés Mouton et Doré, actuellement écroués comme prévenus de l'agression sur le Polonais Majehark, retrouvé noyé dans la Scarpe, ainsi que nous l'avons relaté.

A la sortie d'une maison hospitalière où il se trouvait en compagnie de Mouton et Doré, parce qu'il avait refusé de leur payer une tournée, cour-ci l'aurait roué de coups de poing et de sur tout de sa main. Son portefeuille contenant 60 francs a même disparu et n'a pas été retrouvé.

Ce serait quelques heures plus tard qu'aurait eu lieu l'agression contre le polonais. La police continue son enquête pour établir la lumière sur cette affaire compliquée.

Un détenu se suicida à la Maison d'arrêt d'Hazebrouck

Le personnel surveillant et les prisonniers actuellement écroués à la maison d'arrêt d'Hazebrouck ont été mis en émoi vendredi matin par un suicide dramatique. Vers dix heures, pendant que les prisonniers étaient à la promenade, le piqueur belgique Laurent, condamné la veille à huit mois de prison et 50 francs d'amende, était resté seul au dortoir, qu'il était chargé de balayer. Profitant de la solitude, il se pendit à une corde servant à tresser des paillasses, fit un nœud coulant et se pendit aux gonds de la porte.

Le corps était encore chaud lorsque le surveillant adjoint M. Gilles le découvrit. On accourut à ses appels, et le piqueur, immédiatement détaché, fut couché sur un lit. Quelques instants après, les membres du Parquet, MM. Quilliot, procureur de la République, Braquet, substitut, et Matson, juge d'instruction, arrivèrent à la prison, en même temps que M. le docteur Decouvertier. En vain le praticien s'efforça de ramener l'infortuné, la mort avait déjà fait son œuvre.

Avant de mettre son sinistre projet à exécution, Cyrille Vasmouzeau, une lettre dans laquelle il déclarait être victime d'actes immoraux, d'escroqueries et tentatives d'escroqueries à l'égard de plusieurs femmes gardées à la prison, de la ligne de fer, avait tout fait pour surveiller l'audace, et avait tout fait pour les dépositions accablantes des témoins et on l'avait vu appuyer ses dénégations de gestes accablants.

Son avocat, M. Deblock, s'est chargé de prévenir la famille du malheureux.

LA BAISSE DE PRIX DU PAIN A PARIS

La commission consultative départementale de la Seine chargée de fixer le prix-limite de farine panifiables l'a maintenu hier à sa séance de mardi, à 157 francs le quintal.

« Le renchérissement acquis, le pain est abaissé de 5 centimes à partir du 23 Mars. »

L'ÉVACUATION DE LA SARRE

La gendarmerie Sarroise ayant atteint le chiffre de 1000 hommes, momentanément fixés par le traité de paix le 19 Bailhivin de Chasseaux a été évacuée. La Commission de gouvernement de la Sarre pourrait cependant en cas de nécessité, faire appel aux troupes cantonnées à proximité de la frontière.